

DEPARTEMENT
DU GERS

**COMPTE RENDU DU REGISTRE DE BASTIDES DE LOMAGNE
SEANCE DU 14 AVRIL 2014**

L'an deux mille quatorze et le 14 avril à 20 heures 30, les délégués titulaires de la Communauté de Communes se sont réunis à Mauvezin, sur convocation de Monsieur Guy MANTOVANI, Président.

Présents Mesdames, Messieurs, Michèle LAFFITTE, Michel TARRIBLE, Joël DURREY, Alexandre LAFFONT, Aline BARAILHE, Christiane PIETERS, Philippe BONNECAZE, André TOUGE, Dominique MEHEUT, Kader GHEZAL, Daniel SORO, Nicolas GOULARD, Jacques SOULAN, Alain CLAOUE, Yves BOSC, Christian OUSTRIC, Philippe de GALARD, Olivier BAX, Jacques ESCOUBAS, Christian CARDONA, Gérard MARCET, Linda DELDEBAT, Daniel CABASSY, Line de LA SEN, Alain BAQUE, Etienne de PINS, Martine MARTIN, Régis LAGARDERE, Jean François LARDENNOIS, Gérard CETTOLO, Bernard BOUSSAROT, Michel FOURREAU, Jean Luc SILHERES, David TAUPIAC, Suzanne BIGNEBAT, Eric BALLESTER, Vincent BEGUE, Serge CETTOLO, Claude CAPERAN, Monique MESSEGUE, Marie-Josée SEYCHAL, Gervais MOLAS, Marceau DORBES, Alain BERTHET, Serge DIANA, Jocelyne LARRIEU, Guy MANTOVANI, Claire CHAUBET, Gilles BEGUE, Philippe DUPOUY, Claire DULONG, Gérard BASSAU.

Le Conseil a choisi pour secrétaire : Mme Maryline DOMEJEAN.

Installation du Conseil Communautaire

Monsieur Guy MANTOVANI installe le Conseil Communautaire et donne la Présidence à Monsieur Gérard MARCET, doyen des délégués.

Election du Président.

Le Président Gérard MARCET, nomme Messieurs Alexandre LAFFONT et Olivier BAX en tant qu'assesseurs.

Il fait appel à candidature, Guy MANTOVANI est seul candidat au poste de Président.

Chaque membre du Conseil Communautaire a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	52
- A déduire bulletins blancs	2
- Reste pour le nombre de suffrage exprimés	50

A obtenu :

Monsieur Guy MANTOVANI	50
------------------------	----

Monsieur Guy MANTOVANI ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Président et a été immédiatement installé.

Election du Vice-Président ECONOMIE

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes et sous la présidence de Monsieur Guy MANTOVANI à l'élection du Vice-Président en charge du développement économique.

Il fait appel à candidature, David TAUPIAC est seul candidat au poste de Vice-Président.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	52
- A déduire bulletins blancs	7
- Reste pour le nombre de suffrage exprimés	45

A obtenu :

Monsieur David TAUPIAC 45

Monsieur David TAUPIAC ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Vice-Président et a été immédiatement installé.

Election du Vice-Président AMENAGEMENT de l'ESPACE

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes et sous la présidence de Monsieur Guy MANTOVANI à l'élection du Vice-Président en charge de l'aménagement de l'espace. Il fait appel à candidature, Serge CETTOLO et Philippe DUPOUY sont candidats au poste de Vice-Président.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	52
- A déduire bulletins blancs	3
- Reste pour le nombre de suffrage exprimés	49

Ont obtenu :

Monsieur Serge CETTOLO 27

Monsieur Philippe DUPOUY 22

Monsieur Serge CETTOLO ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Vice-Président et a été immédiatement installé.

Election du Vice-Président VOIRIE.

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes et sous la présidence de Monsieur Guy MANTOVANI à l'élection du Vice-Président en charge de la voirie. Il fait appel à candidature, Christian OUSTRIC est seul candidat au poste de Vice-Président.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	52
- A déduire bulletins blancs	5
- Reste pour le nombre de suffrage exprimés	47

A obtenu :

Monsieur Christian OUSTRIC 47

Monsieur Christian OUSTRIC ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Vice-Président et a été immédiatement installé.

Election du Vice-Président SCOLAIRE

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes et sous la présidence de Monsieur Guy MANTOVANI à l'élection du Vice-Président en charge du scolaire. Il fait appel à candidature, Linda DELDEBAT et Dominique MEHEUT sont candidates au poste de Vice-Président.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	52
- A déduire bulletins blancs	1
- Reste pour le nombre de suffrage exprimés	51

Ont obtenu :

Madame Dominique MEHEUT	32
Madame Linda DELDEBAT	19

Madame Dominique MEHEUT ayant obtenu la majorité absolue a été proclamée Vice-Présidente et a été immédiatement installée.

Election du Vice-Président PERI EXTRA SCOLAIRE

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes et sous la présidence de Monsieur Guy MANTOVANI à l'élection du Vice-Président en charge du péri et extra - scolaire.

Il fait appel à candidature, Gérard BASSAU est seul candidat au poste de Vice-Président.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	52
- A déduire bulletins blancs	5
- Reste pour le nombre de suffrage exprimés	47

A obtenu :

Monsieur Gérard BASSAU	47
------------------------	----

Monsieur Gérard BASSAU ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Vice-Président et a été immédiatement installé.

Election du Vice-Président SOCIAL

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes et sous la présidence de Monsieur Guy MANTOVANI à l'élection du Vice-Président en charge des affaires sociales.

Il fait appel à candidature, Gilles BEGUE est seul candidat au poste de Vice-Président.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	52
- A déduire bulletins blancs	18
- Reste pour le nombre de suffrage exprimés	34

A obtenu :

Monsieur Gilles BEGUE	34
-----------------------	----

Monsieur Gilles BEGUE ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Vice-Président et a été immédiatement installé.

Election du Vice-Président TOURISME/CULTURE

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes et sous la présidence de Monsieur Guy MANTOVANI à l'élection du Vice-Président en charge du tourisme et de la culture.

Il fait appel à candidature, Christiane PIETERS est seule candidate au poste de Vice-Président.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	52
- A déduire bulletins blancs	21
- Reste pour le nombre de suffrage exprimés	31

A obtenu :

Madame Christiane PIETERS 31

Madame Christiane PIETERS ayant obtenu la majorité absolue a été proclamée Vice-Présidente et a été immédiatement installée.

Election du Vice-Président ASSAINISSEMENT

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes et sous la présidence de Monsieur Guy MANTOVANI à l'élection du Vice-Président en charge de l'assainissement.

Il fait appel à candidature, Jean Luc SILHERES est seul candidat au poste de Vice-Président.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 52

- A déduire bulletins blancs 8

- Reste pour le nombre de suffrage exprimés 44

A obtenu :

Monsieur Jean Luc SILHERES 44

Monsieur Jean Luc SILHERES ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Vice-Président et a été immédiatement installé.

Election des membres du Bureau.

Sont élus à l'unanimité :

Président	Guy MANTOVANI
Vice - Président	David TAUPIAC
Vice - Président	Serge CETTOLO
Vice - Président	Christian OUSTRIC
Vice - Président	Gérard BASSAU
Vice - Président	Gilles BEGUE
Vice - Président	Dominique MEHEUT
Vice - Présidente	Christiane PIETERS
Vice - Président	Jean Luc SILHERES
	Gérard MARCET
	André TOUGE
	Jean-François LARDENNOIS

Conseillers généraux invités :

Philippe DUPOUY

Bernard GENDRE

Le Bureau de la Communauté de Communes est immédiatement installé.

1- Détermination du nombre de Vice-Présidents et autres membres du Bureau

1) Détermination du nombre de Vice-Présidents :

Monsieur le Président propose de regrouper la compétence Tourisme et Culture sous une seule vice-Présidence. Cette proposition est soumise à un vote à mains levées.

Résultats du vote :

Pour : 37 voix Abstention : 4 Contre : 11

En conséquence, la proposition de regrouper les compétences Tourisme et Culture sous une seule vice-Présidence est approuvée à la majorité et l'assemblée procédera à l'élection de 8 vice-Présidences.

2) Membres du Bureau :

Monsieur le Président propose que le Bureau soit constitué du Président, vice-Présidents et de 3 membres. Ce qui fait un total de 12 membres.

Le conseil communautaire approuve :

- Le regroupement des compétences Tourisme et Culture
- La composition du bureau à 12 membres tel que définie ci-dessus

2- Création d'un comité d'audit interne pour les finances

Monsieur le Président expose à l'assemblée la nécessité de créer une commission d'audit interne qui aura pour objectif l'examen des comptes du budget général et des budgets annexes de la CCBL.

La mission de ce comité consistera à présenter un rapport aux membres du Bureau en commission des finances.

Après avoir entendu cet exposé, le conseil communautaire approuve à l'unanimité la création de ce comité et la désignation des 4 membres ci-dessous :

- Eric BALLESTER
- Jean-François LARDENNOIS
- Etienne DE PINS
- Joël DURREY

3- Délégation au Président et au Bureau en application de l'Article L5211-10 du CGCT

Délégation au Président :

Vu les articles L 5211-9 et 5211-10 du CGCT

Vu l'article L 2122-22 du CGCT.

Délègue à Monsieur Guy MANTOVANI, Président de la communauté de communes le pouvoir de prendre toute décision concernant :

- La préparation, la passation et l'exécution des Marchés publics et accords-cadres ainsi que toute décision concernant les avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- De décider de la conclusion et de la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas douze ans.
- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes.
- De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services communautaires
- De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4600 euros.
- De fixer les rémunérations et de régler les frais d'honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts.
- D'intenter au nom de la communauté les actions en justice ou de défendre la communauté dans les actions intentées contre elle, dans les cas de tout référé devant tout juge

Délégation au Bureau :

Vu les articles L 5211-9 et 5211-10 du CGCT

Vu l'article L 2122-22 du CGCT.

Délègue au Bureau de la communauté de communes le pouvoir de prendre toute décision concernant :

- D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés intercommunales utilisées par les services publics intercommunaux.

4- Délégation au Président dans le cadre des MAPA en raison de leur montant

Le Président peut recevoir délégation du Conseil Communautaire pour la durée de son mandat dans certains domaines fixés par l'article L. 2122-22 du CGCT pour la durée de son mandat.

Afin de permettre au président d'assurer les commandes nécessaires au bon fonctionnement de la Communauté de Communes et en application de l'article L 2122-4 du CGCT, le Président propose au Conseil Communautaire de lui donner délégation pour :

- Préparer, passer, exécuter, régler des marchés passés sans formalité préalables (désormais qualifiés de marchés passés selon une procédure adaptée) en raison de leur montant (lorsque les crédits sont inscrits au budget) pour la durée de son mandat.

5- ,Vote des taux d'indemnités du Président et des Vice-Présidents

Le Président expose le barème des indemnités maximales de fonctions des Présidents et Vice Présidents de communautés de communes fixé par décret N° 2008-198 du 27/02/2008.

Le Président propose au Conseil Communautaire de fixer les indemnités comme suit :

Président

34.20 % de l'indice brut 1015 soit 15 601.23 € annuel (1 300.10 € mensuel)

Vice Présidents

15 % de l'indice brut 1015 soit 6 842.65 € annuel (570.22 € mensuel)

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

6- Désignation des délégués dans les Syndicats (Syndicat Mixte du Pays Portes de Gascogne / SDAN / SPL Eaux Barousse Comminges Save)

Monsieur le Président procède aux nominations de délégués dans les Syndicats suivants.

Délégués au Syndicat Mixte du Pays Portes de Gascogne :

Titulaires : Alain BERTHET – Guy MANTOVANI

Suppléants : Claire CHAUBET – Serge CETTOLO

Délégués au SDAN : Guy MANTOVANI – Serge CETTOLO

Délégués au SPL Eaux Barousse Comminges Save :

Administrateur : Jean-Luc SILHERES

Membre du comité de contrôle consultatif : Guy MANTOVANI

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

7- Désignation des délégués au SICTOM EST de Mauvezin

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée l'adhésion de la CCBL au SICTOM EST de Mauvezin pour le ramassage et traitement des ordures ménagères.

Il convient de désigner des délégués pour représenter la CCBL.

Le Président propose les délégués suivants :

Commune	Délégué 1	Délégué 2
Saint-Antonin	Guy Villemur Embarran 32120 ST Antonin	Jacques Lagon Embarran 32120 ST Antonin
Avensac	Henri Biasotto Village 32120 Avensac	Claude Bielle "En Cabane" 32120 Avensac
Saint-Georges	Sonia Bourgade En Dégan 32430 ST Georges	Monique Messegue Chemin du Roy 32430 ST Georges
Sainte-Gemme	Claude Caperan "A Bioua" 32120 STE Gemme	Gérard Guyton "Au grand sac" 32120 STE Gemme
Sirac	Céline Lecourieux Au Pin 32430 Sirac	Julien Faure Au village 32430 Sirac
Sarrant	Cyrille Bouvier Fillol 32120 Sarrant	Eric Laborde Au village 32120 Sarrant
Sainte-Anne	Bernard Boussarot 12 route de Mauvezin 32430 Cologne	Caroline Nebout En Pelarent 32430 STE Anne
Mauvezin	Gérard Marcet Au château d'eau 32120 Mauvezin	Max Merle 51 rue de la République 32120 Mauvezin
Solomiac	Guy Mantovani 715 route d'Homps 32120 Solomiac	Valéry Caprara 980 route de Montauban 32120 Solomiac
Ardizas	Michèle Laffite Las Bordes 32430 Ardizas	Daniel Bignères Micouleaux 32430 Ardizas
Homps	Alain Claoue "La Pupille" 32120 Homps	Nicole Simorre "Aux Fagets" 32120 Homps
Saint-Brès	Jean-Luc Silheres La Boubée 32120 St-Brès	Charles Gibert Plaisance 32120 St-Brès
Touget	Evelyne Nicolin "A Barberly" 32430 Touget	Yann Le Bars "A Labarthe" 32430 Touget
Labrihe	Georges Canals "Les quatre épices" 32120 Labrihe	Robert Lauzero "La Bordeneuve" 32120 Labrihe
Séremputy	Jean-Pierre Fassi "Lartigolle" 32120 Séremputy	Marie-Pierre Ufferte Au village 32120 Séremputy
Saint-Cricq	Yves Olives place de la Mairie	Eric Zanet Route de Sirac
Mansempuy	Thierry Ulian 32120 Mansempuy	Françoise Rouby Village 32120 Mansempuy
Encausse	Eliane Marsiglio Lastruque 32430 Encausse	Caroline Lagravère Barran 32430 Encausse

Monfort	Guy Bruzat Rue de l'hopital 32120 Monfort	Patrice Laurier Rue de la mairie 32120 Monfort
Saint-Germier	Victor Miles Larrouy 32200 St-Germier	Marianne Lagravère Larrouy 32200 St-Germier
Monbrun	Charlotte de Malet 32600 Monbrun	Katherine Geissmann Toulouse 32600 Monbrun
Saint-Orens	Jean-Luc Ritouret Bellevue 32120 St-Orens	Marceau Dorbes Engyepes 32120 St-Orens
Bajonnette	Maryline Chaume La Herrère 32120 Bajonnette	Lisiane Becquié A Monplaisir 32120 Bajonnette
Catonvielle	Daniel Gauthe 32200 Catonvielle	Thierry Bonnacaze 32200 Catonvielle
Cologne	André Touge 32430 Cologne	Cyril Romero 32430 Cologne
Thoux	Raphaël Mougey	Gilles Bégué Cédérés 32430 Thoux
Maravat	Florian Pinos 32120 Maravat	Marc Hminsa Allemans 32120 Maravat
Roquelaure ST Aubin	Stéphane Caggegi 32430 Roquelaure St Aubin	Monique Lonkle 32430 Roquelaure St Aubin

Après avoir délibéré le conseil communautaire accepte ces délégués à l'unanimité.

8- Désignation des délégués au SIDEL

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée l'adhésion de la CCBL au SIDEL de Lectoure pour le ramassage et traitement des ordures ménagères.

Il convient de désigner des délégués pour représenter la CCBL.

Le Président propose les délégués suivants :

Commune	Délégué titulaire	Délégué suppléant
Magnas	Jean-Luc Alarçon "La Coume" 32380 Magnas	Philippe Galard "Lamothe" 32380 Magnas
Bivès	Nadine Laborie Le Courneillon du Haut 32380 Bivès	Eric Nazaries Gras Lavezan 32380 Bivès
Casteron	Yves Dingli "Le Chalet" 32380 Casteron	Alain Frezouls 17 Avenue Charles de Gaulle 32500 Fleurance
Avezan	Cécile Lagarde Sansous 32380 AVEZAN	Catherine Cournot Au village 32380 AVEZAN
Gaudonville	Benjamin Vergnes "Le Padouenc" 32380 Gaudonville	Mylène Jouet "Las Tujas Bas" 32380 Gaudonville
Pessoulens	Franck Sartoris "Enguihayne" 32380 Pessoulens	Jean-François Lardennois Au village 32380 Pessoulens

Saint-Léonard	Sébastien Davasse Au Moulin 32380 ST Léonard	Marie-Laure Peyrabelle Petit Naugé 32380 ST Léonard
Isle-Bouzon	Roselyne Bégulé "Coutas" 32380 L,Isle-Bouzon	Joselyne Laffargue Hameau de Heuré 32380 L,Isle Bouzon
Estramiac	Denise Goulard Grahontan 32380 Estramiac	Maryline Floury Aux Claux 32380 Estramiac
Saint -Clar	Suzanne Bignebat Larroque 32380 Sain-Clar	Marie-France Alexandre Place de la République 32380 St-Clar
Mauroux	Christophe TERNIER 32380 Mauroux	Sandrine CARRERE Hournas 32380 Mauroux
Saint-Créac	Danièle Duprat 32380 Saint Créac	Sylvie Dirat 32380 Saint créac
Tournecoupe	Thierry Broqua A Emblanquet 32380 Tournecoupe	Gérard Bassau Au Haouré 32380 Tournecoupe

Après avoir délibéré le conseil communautaire accepte ces délégués à l'unanimité.

9- Désignation des délégués pour la commission d'ouverture des plis.

Monsieur le Président procède à la mise en place de la commission d'appel d'offres :

Président : Guy MANTOVANI

Délégués titulaires :

Christian OUSTRIC
Jean Luc SILHERES
Michel TARRIBLE

Délégués suppléants :

Philippe de GALARD
Joël DURREY
Daniel SORO

Cette commission est approuvée à l'unanimité.

La séance est levée à 23h30.
Au registre sont les signatures.